



Bail commercial "à titre gracieux" ou "à 1 euro symbolique"

Par **alex**, le **27/10/2008** à **14:26**

Bonjour,

Je suis en train de créer mon entreprise. Pour le centre des formalités il me faut un bail commercial.

Mon local commercial sera situé chez les grands parents de mon mari. Le local est une pièce de plein pied qui possède un mur mitoyen à la maison principale.

Les grands parents de mon mari ne souhaitent pas me faire payer de loyer ou alors symbolique.

Ma question est la suivante:

Est-il préférable d'établir un bail "à titre gracieux" ou "à 1 euro symbolique"?

Du point de vue des charges, des impôts...cela change t-il quelque chose ? Si oui quoi?

Merci beaucoup